

**« Suivi » de la réunion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS –
Notes du 5 octobre 2021**

Version conforme à la règle de Chatham House

Participants :

Kuan-Wei (David) Chen, Université McGill et coprésident
Colleen Mapendere, GC – AMC et coprésidente

Chad English, GC – CNRC
Joanne Gabrynowicz, Université du Mississippi
Meghan Gagnon, GC – RNCAN
Suneil Kanjeekal, GC – ISDE
Wade Larson, Urthecast
Lcol Catherine Marchetti, GC – MDN
Michelle Mendes, SatCan
Gord Rigby, MDA Corporation
Wolfgang Schneider, gouvernement de l'Allemagne – DLR
Tom Zubko, New North Networks

Étaient absents :

Isaac Holliss, gouvernement de la Nouvelle-Zélande – MBIE
Angelica Liao-Moroz, GC – AMC, directrice, IGN
Mina Mitry, Kepler Communications

Distribution / Observateurs :

Estelle Chou, GC – AMC
Gordon Deecker, GC – AMC
Maj Daniel Denis, GC – AMC
Maj Brian Statham, GC – MDN
Alexandra Toma, GC – ISDE

Résumé : Le « suivi » de la réunion du Comité consultatif d'examen spécial du 13 mai 2021 avait été reporté à l'automne et a eu lieu le 5 octobre 2021. Les présentes notes résument l'avancement des travaux liés à l'examen de la LSTS au moyen de discussions sur les guides relatifs à la LSTS, l'examen indépendant de 2022 et l'avenir du Comité consultatif spécial.

Ordre du jour – 5 octobre 2021 :

1. Mot de bienvenue
2. Série LSTS 101 :
 - i. Rétroaction sur la partie 1 — Guide relatif au cadre de la LSTS
 - ii. Rétroaction sur la partie 2 – LSTS – Guide de demande de licence d'exploitation
 - iii. Rétroaction sur la table des matières de la partie 3 — Guide relatif au maintien de la licence
3. Mise à jour sur l'examen indépendant de la LSTS de 2022
4. Avenir du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS
5. Ajournement/Clôture officielle du Comité consultatif d'examen spécial

1. Mot de bienvenue

Les coprésidents souhaitent la bienvenue aux membres du Comité et aux observateurs de la réunion.

AMC explique que cette réunion a lieu à la demande des membres du Comité à la suite de la réunion de décembre 2020 et qu'il s'agira de la réunion finale du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS.

AMC annonce que Sébastien Carrière a été remplacé par Angelica Liao-Moroz en septembre au poste de directrice exécutive d'IGN, Direction générale de la non-prolifération, du désarmement et de l'espace (IGN).

Sébastien Carrière a été nommé ambassadeur du Canada à Haïti.

De plus, au sein d'ISDE, Shari Scott a été remplacée par Suneil Kanjeekal.

2. Série LSTS 101 :

Au cours de l'été, au fil de l'évolution de la rédaction du Guide relatif au cadre de la LSTS, il a été convenu d'intégrer les circulaires des procédures concernant les clients (CPC) de la LSTS à la Série LSTS 101. De plus, les « CPC de la LSTS/Série de guides 101 » seront divisées en trois guides distincts :

- i. Partie 1 – Guide relatif au cadre de la LSTS – conçu pour les lecteurs qui ne connaissent pas encore la LSTS.
Ce guide expliquera la LSTS et son Règlement, ainsi que les politiques et traités internationaux liés à la télédétection (c.-à-d., qu'est-ce que la LSTS?).
- ii. Partie 2 – Guide de demande de licence d'exploitation – conçu pour les nouveaux demandeurs.
Ce guide est conçu pour aider un demandeur à comprendre les exigences relatives au dépôt d'une demande de licence d'exploitation de la LSTS. Il a été publié pour la première fois en octobre 2020 (c.-à-d., comment obtenir une licence?).
- iii. Partie 3 – Guide relatif au maintien de la licence d'exploitation de la LSTS – conçu pour les titulaires de licence qu'il puisse conserver sa licence et définira les exigences ministérielles liées à la gestion d'une licence et les pouvoirs ministériels liés à une licence (c.-à-d., « et maintenant? » après l'obtention d'une licence).

On rappelle que les parties 1 et 3 sont en cours de rédaction et seront soumises à un examen juridique.

Les membres du comité devaient examiner l'ébauche de la partie 1 et la table des matières de la partie 3 et fournir une rétroaction lors de la réunion du Comité consultatif d'examen spécial; ces documents ont été distribués avant la réunion. Plus spécifiquement, on a demandé aux membres de se concentrer sur la structure et sur le contenu de la partie 1, étant donné qu'AMC n'a pas terminé la révision de la rédaction, s'ils avaient des commentaires sur la partie 2 depuis la version 1.1, qui a été publiée le 8 mars 2021, et de se concentrer sur les sujets du contenu de la partie 3.

Les membres du Comité consultatif d'examen spécial ont formulé les commentaires suivants :

- i. **Rétroaction générale liée à la Série LSTS 101 :**
 - L'approche en trois parties est très conviviale.
 - Pour les parties 2 et 3, il serait indiqué de recueillir des données au fur et à mesure que les demandeurs expérimentent ou utilisent les guides. Ces données pourraient potentiellement être recueillies lors du prochain examen indépendant, en 2027.
 - Pour la partie 2, il a été noté que les nouveaux demandeurs préféreront lire le guide plutôt que lire la loi – mais il est essentiel d'insister sur l'importance de lire la loi dans chacun des guides.
- ii. **Rétroaction sur la partie 1 – Guide relatif au cadre de la LSTS**
 - Exhaustif.
 - Bien structuré.
 - Bien organisé. Définit les liens descendants entre les traités internationaux et les lois nationales.
 - On recommande d'ajouter les coordonnées d'ISDE et de Transports Canada.
 - On recommande la modification suivante : Avant la réunion, AMC a reçu une rétroaction en lien avec la correction d'une référence au « Traité sur l'espace extra-atmosphérique », qui citait le mauvais article.
- iii. **Rétroaction sur la partie 2 – LSTS – Guide de demande de licence d'exploitation**
 - Aucun point à améliorer n'a été relevé par les membres du Comité.
 - L'un des membres du Comité demandera une rétroaction à son personnel interne puisqu'une de ses équipes est actuellement en voie d'obtenir une licence.
- iv. **Rétroaction sur la table des matières de la partie 3 – Guide relatif au maintien de la licence**
 - Ce guide sera très utile pour guider les titulaires dans le but de conserver leur licence.
 - Les désignations de la partie 3 semblent appropriées, aucune alternative n'a été suggérée.
 - On recommande d'ajouter une section sur ce qui se passe si une licence est révoquée, expirée ou refusée.
 - On recommande d'ajouter une section sur les infractions et les transgressions, et sur le « va-et-vient » des communications avec AMC.
 - On recommande d'ajouter une section portant sur le transfert de licence.

AMC envisagera d'ajouter les modifications suggérées aux guides. AMC a également demandé que toute autre rétroaction leur soit communiquée au moyen du courriel LSTS.

3. Mise à jour sur l'examen indépendant de la LSTS de 2022

AMC fait la mise à jour suivante en lien avec l'examen indépendant de 2022 :

- a) AMC ne peut divulguer les principales constatations et conclusions, les insuffisances d'information ou les recommandations du rapport provisoire. Cela est attribuable au fait qu'aucun renseignement sur le rapport indépendant ne peut être divulgué avant que celui-ci ait été déposé au Parlement, ce qui aura lieu le 5 avril 2022.
- b) L'examen indépendant est effectué par Space Strategies Consulting Ltd (SSCL).

- c) AMC a reçu la première ébauche du rapport indépendant de SSCL et l'équipe de l'espace d'AMC l'a examiné.
- a. Le rapport couvre les éléments suivants, conformément à l'énoncé de travail :
 - i. (1) une évaluation de l'incidence des dispositions et de la mise en application de la Loi sur le développement technologique et sur la mise en œuvre d'ententes et de traités internationaux;
 - ii. (2) un examen visant à déterminer si les développements technologiques ont rendu certains aspects de la Loi désuets et si des modifications à la Loi ou à son Règlement d'application peuvent être nécessaires pour refléter le développement technologique.
 - b. SSCL a utilisé un questionnaire comme principal outil de consultation, complété par des entrevues et des présentations séparées aux intervenants.
 - c. Au total, 70 questions ont servi à recueillir les points de vue des intervenants sur une gamme de sujets, notamment : les objectifs politiques de la LSTS, la LSTS et la facilitation de la croissance de l'industrie, l'accès aux données, le rôle de la LSTS pour répondre aux obligations internationales du Canada et l'administration de la LSTS.
 - d. AMC a inclus tous les membres du Comité spécial parmi les personnes interrogées. AMC remercie tous ceux qui ont répondu.
- d) L'ébauche finale du rapport indépendant devrait être prête au début décembre afin de respecter l'échéance fixée pour le dépôt du rapport au Parlement au plus tard le 5 avril 2022.
- e) L'examen indépendant de 2022 a été mené différemment de ceux de 2012 et 2017. Dans un effort visant à cerner les « leçons retenues » et améliorer le processus en vue de l'examen de 2027, AMC demande aux membres du Comité spécial qui voudraient formuler des commentaires sur le processus d'examen indépendant ou sur tout autre sujet en lien avec l'examen indépendant de les transmettre par l'entremise du courriel LSTS d'AMC.

Intégration du suivi au rapport indépendant : On trouve ci-dessous un résumé des discussions et des points des membres du Comité à propos de l'examen indépendant et du rapport sur l'examen indépendant, ou en lien avec ceux-ci.

- Les membres du Comité ont demandé s'il était possible qu'ils examinent le rapport avant son dépôt. Certains membres ont fait part de leur curiosité de voir le rapport étant donné qu'ils ont formulé des commentaires, mais qu'ils ne savent pas si les auteurs du rapport indépendant en ont tenu compte. AMC a répondu que le processus actuel ne permet pas une telle étape. AMC a précisé que leur examen c'était limité à l'aspect éditorial, à la vérification des faits et au respect des renseignements personnels; par conséquent, AMC n'a pas commenté l'analyse, les résultats, les conclusions ou les recommandations.
- AMC indique que le fait d'ajouter une telle étape (mentionnée ci-dessus) à l'examen de 2017 serait envisagé et souligne que cela pourrait entraîner des coûts.
- Des discussions ont eu lieu quant à l'éventualité d'une réunion portant sur le rapport indépendant et sur l'avenir du Comité consultatif d'examen spécial. Consulter le point à l'ordre du jour n-° 4 des présentes notes pour obtenir des précisions à ce sujet.

- AMC a signalé que le rapport indépendant sera accessible le 5 avril 2022 et qu'à cette date, tous les membres du Comité spécial sont encouragés à lire le rapport et à formuler des commentaires ou à proposer d'autres recommandations. AMC a hâte de connaître leur avis.
- On indique que toute modification à la Loi revêt une grande importance pour l'industrie canadienne de la télédétection spatiale.
- On mentionne que la télédétection spatiale actuelle a changé depuis cette époque (au moment de l'entrée en vigueur de la Loi) et que certaines technologies émergentes ne peuvent plus être aussi facilement considérées comme de la télédétection.
- On signale que toutes les recommandations tirées du rapport indépendant ne sont pas instantanément mises en œuvre ou en application, puisque des discussions de suivi sont nécessaires.
- Étant donné que certains commentaires à propos du rapport indépendant sont préoccupants et revêtent une importance fondamentale pour certains titulaires de licence, AMC recommande que les titulaires de licence (ou d'autres intervenants) demandent à obtenir une copie du questionnaire de SSCL afin de transmettre leurs commentaires directement à AMC.
- Un membre se dit inquiet que le rapport indépendant de 2022 répète simplement les recommandations des deux rapports précédents et n'apporte rien de nouveau, ce qui engendrerait des discussions continuelles sur le rapport indépendant.

4. Avenir du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS

AMC a envisagé l'idée d'un *Comité consultatif permanent sur la LSTS* et a conclu qu'il serait plus avantageux de mettre en place un tel comité au moment de la publication du rapport indépendant de 2022 ou après celle-ci. Par conséquent, dans le courant de la prochaine année, AMC se penchera sur la mise en place d'un comité consultatif permanent sur la LSTS.

À l'heure actuelle, il est prévu que ce comité consultatif permanent se rencontre deux fois par année et que sa composition soit semblable à celle du Comité spécial.

On trouve ci-dessous un résumé des discussions et des points des membres du Comité en lien avec la mise en place d'un comité permanent et d'une réunion supplémentaire du Comité spécial.

- Afin de souligner l'importance de l'avenir du Comité spécial, ce sujet a fait l'objet de discussions au point n° 3, au présent point ainsi qu'au point n° 5 à l'ordre du jour. Tous les commentaires ont été regroupés et résumés au point à l'ordre du jour n° 4.
- Les membres du Comité conviennent qu'il est important d'avoir un comité consultatif permanent sur la LSTS et affirment qu'il est préférable de mettre ce comité permanent en place plus tôt que tard.

- La nécessité et l'importance d'officialiser le « Comité spécial » ont été soulignées afin de préserver le dynamisme des discussions continues. Le Comité spécial a été mis sur pied environ deux ans après l'examen de 2017, et il faut éviter un tel décalage cette fois-ci.
- On indique que puisque la Loi est souple, le Comité consultatif pourrait servir de « comité d'utilisateurs » dans le but d'améliorer les processus d'administration de la Loi.
- Des changements fondamentaux et l'avancement des technologies et de leurs applications engendrent des défis lorsque vient le temps d'appliquer la définition de la télédétection, ce qui met en lumière la nécessité de poursuivre les activités du Comité consultatif.
- Il est proposé que la création d'un comité formé uniquement de membres de l'industrie soit envisagée afin de contribuer à unifier l'industrie canadienne. Ce comité pourrait être axé sur la communauté de la télédétection ou intégrer toutes les missions spatiales. Le concept derrière ce groupe industriel est comparable à celui de la Satellite Industry Association (SIA) des États-Unis.
- En ce qui concerne le futur Conseil consultatif sur la LSTS, les discussions peuvent intégrer la règle de Chatham House et des discussions privées ou non publiques, au besoin.

Discussion sur la nécessité d'organiser une autre réunion du Comité spécial :

- Il est proposé (et appuyé par les membres du Comité) de tenir une autre réunion du Comité consultatif spécial qui portera sur les recommandations du rapport indépendant de 2022.
- Il est suggéré de chercher à savoir s'il existe une législation canadienne équivalente à la US Federal Advisory Committee Act (Loi fédérale américaine sur les comités consultatifs) en vertu de laquelle l'Advisory Committee on Commercial Remote Sensing (ACCRES) a été créé.
- Le Comité consultatif spécial actuel a été mis en place pour discuter des recommandations des rapports indépendants de 2012 et de 2017. Étant donné que le rapport indépendant de 2022 sera bientôt publié, il serait avisé de prolonger son existence, et cela refléterait l'intention actuelle.
- AMC s'est montré intéressé à organiser une autre réunion du Comité consultatif spécial, mais ne s'y est pas engagé. AMC prendra un moment pour réfléchir à cette éventualité et le titre de la réunion du Comité pourrait changer si la discussion d'avril 2022 a lieu. Les membres du comité sauront au cours de la prochaine année si AMC décidera d'aller de l'avant ou non avec cette discussion.
- Selon l'échéancier proposé, cette discussion devrait avoir lieu dans un délai de deux semaines suivant le dépôt du rapport indépendant de 2022, qui aura lieu le 5 avril 2022; par conséquent, la réunion aurait lieu au plus tard le 20 avril 2022.
- Il est proposé que SSCL participe à la discussion d'avril 2022 ou qu'une discussion distincte soit organisée avec SSCL.

Autres sujets : Les points suivants ne relèvent pas du point à l'ordre du jour, mais il convient de les noter.

- Conseil consultatif sur l'espace : Le statut du Conseil consultatif sur l'espace fait l'objet de discussions. Ce conseil a rempli son mandat (de 2017 à 2020), mais n'a toujours pas été

officiellement dissous. On signale que la poursuite des activités de ce conseil est aussi nécessaire. C'est ISDE qui prendra une décision au sujet de ce conseil.

- Exemptions de catégorie et exemptions ministérielles : On demande quels progrès ont été accomplis au sujet des « exemptions de catégorie ». AMC explique avoir discuté des exemptions de catégorie et avoir appris que le processus juridique était très exigeant et s'étirerait sur un minimum de trois (3) ans dans des circonstances idéales. AMC croit qu'exploiter les pouvoirs ministériels de la Loi pour exclure des parties de la Loi et de son Règlement sera bénéfique pour les demandeurs. Les discussions au sujet des exemptions potentielles et de leur pertinence se poursuivront au sein d'AMC. Si cela implique que davantage de licences devront être transmises au bureau de la ministre aux fins de signature, des mesures supplémentaires devront être prises pour assurer l'efficacité du processus.
- Occasions manquées : On mentionne que certains clients internationaux potentiels ont décidé de ne pas mener d'activités au Canada en raison de la lourdeur de la réglementation canadienne. AMC demande des éclaircissements pour déterminer si cela est spécifiquement attribuable à la LSTS ou à la réglementation des fréquences. De plus, AMC demande si des parties de la LSTS sont en cause ou si cela est lié à un règlement spécifique. Cela permettra à l'équipe de la réglementation de se pencher sur le problème. On ajoute que la raison pourrait en fait être une combinaison des deux, soit de la LSTS et de la *Loi sur la radiocommunication* d'ISDE. Les membres du Comité sont encouragés à transmettre leurs commentaires sur ces enjeux par l'entremise du courriel LSTS.
- Réglementation des fréquences : On commente que l'administration de la *Loi sur la radiocommunication* a nécessité plus de temps que celle de la LSTS.

5. Ajournement / Clôture officielle du Comité consultatif d'examen spécial

Cette réunion avait pour but de clore officiellement le Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS, bien que l'appui positif à la poursuite des travaux du Comité consultatif d'examen spécial, la réunion se termine avec la notion d'une éventuelle « suite » au cours de la prochaine année, qui pourrait avoir lieu en avril 2022 (à confirmer).

Au moment de clore la réunion, les coprésidents remercient chaleureusement une fois de plus les membres pour leur participation et leurs contributions au cours des dix dernières réunions, ce qui a représenté une charge de travail conséquente qui mérite d'être reconnue.

La réunion d'octobre est ajournée à l'heure prévue.